

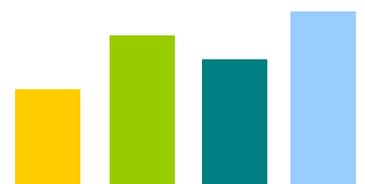


Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



Rapport d'activités 2015

Janvier 2016



Sommaire

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF	7
.....
I.1. MISSION STATUTAIRE.....	7
I.2. PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ADBVBB.....	8
I.3. ORGANIGRAMME DE L'ADBVBB.....	9
I.3.1. Membres du Conseil d'Administration élus le 3 juillet 2015.....	9
I.3.2. Membres du Bureau élus le 3 juillet 2015.....	10
I.3.3. Organisation opérationnelle.....	11
II. POLE EAU.....	13
II.1. LA MISSION DU POLE EAU.....	13
II.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2015 DU POLE EAU.....	16
II.2.1. Animation de la CLE.....	16
II.2.2. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers.....	16
II.2.3. Etude d'identification et de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf.....	19
II.2.4. Soutien aux acteurs du territoire.....	21
II.2.5. Autres actions de la cellule d'animation.....	21
II.2.7. Suivi de la qualité de l'eau de la Baie de Bourgneuf.....	23
III. POLE BIODIVERSITE.....	25
III.1. LA MISSION DU POLE BIODIVERSITE.....	25
III.2. ACTIONS MARQUANTES EN 2015 DU POLE BIODIVERSITE.....	27
III.2.1. Nouveau dispositif pour les Mesures Agro-Environnementales (MAEc).....	27
III.2.2. La mise en œuvre des contrats et des chartes Natura 2000.....	29
III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000.....	29
III.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser à différents enjeux du site.....	31

MOT DU PRESIDENT



Depuis 25 ans, l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf est au service du territoire et de ses 41 communes adhérentes du Pays de Retz (17), du Nord-Ouest Vendée (21) et du Pays de Saint Gilles (3), pour un développement durable et un cadre de vie préservé.

Je remercie l'ensemble des élus pour leur confiance et leur engagement.

En 2015 l'Association a poursuivi ses missions d'accompagnement et d'assistance technique auprès des acteurs locaux sur plusieurs enjeux majeurs de notre territoire : la gestion des ressources en eau potable et eaux salées souterraines, la qualité des eaux (littorales, superficielles, souterraines) et des milieux aquatiques, la préservation de la biodiversité, la lutte contre les espèces invasives ... Vous trouverez dans ce rapport d'activités les principales actions conduites en 2015.

Le regroupement de communes est un réel atout pour apporter de la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience dans nos actions et répondre à ces problématiques majeures pour notre territoire.

Il permet également de mutualiser certaines actions à l'échelle du bassin versant ou du site Natura 2000. On peut citer en 2015 l'animation des MAE, la diffusion d'outils communs de communication/sensibilisation, une étude sur la qualité des eaux littorales, le suivi de la qualité de l'eau superficielle, l'ingénierie apportée aux collectivités...

De par ses missions dédiées d'animation et de coordination, ce regroupement a permis en 2015 de lever 17 millions d'euros d'aides aux acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs...) pour les 3 à 5 ans à venir.

Quant aux perspectives 2016, l'Association poursuivra ses missions. Toutefois avec les lois NOTRe et GEMAPI, il appartiendra au territoire (et ce probablement dès 2016) de réfléchir à l'organisation future de notre territoire. Les élus devront se prononcer prochainement sur les questions suivantes : Quelle(s) collectivité(s) prendra(ont) la compétence « Gémapienne » ? Quelle organisation des maîtrises d'ouvrages locales ? Quelle évolution pour l'Association ?

MOT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



L'année 2015 a été marquée par le lancement d'une nouvelle dynamique en lien avec l'adoption du SAGE révisé en 2014. Les actions ont notamment porté sur la qualité bactériologique des eaux littorales (avec le lancement d'une étude spécifique) et la réduction des pesticides (initiation d'un partenariat avec la Fédération des Maraîchers Nantais, organisation d'une journée de partage d'expériences). De nouvelles actions sur les milieux aquatiques ont été préparées avec le bilan et l'élaboration de nouveaux Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques.

Cette année aura également été celle de la signature d'un 3ème CRBV pour le bassin versant de la baie de Bourgneuf pour la période 2015-2017.

L'objectif pour 2016 est de poursuivre la dynamique enclenchée en 2015 autour du SAGE révisé, avec la mise en œuvre du programme d'actions faisant suite au profil de vulnérabilité des sites conchylicoles, la poursuite des actions concernant les pesticides (amélioration de la connaissance des usages par les collectivités, organisation de formations à l'attention des agents, partenariat avec les maraîchers) et la signature d'un contrat territorial. Concernant les milieux aquatiques, l'association continuera à apporter un appui aux maîtres d'ouvrage du territoire.

MOT DE LA PRESIDENTE DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000



Cette année a vu de nombreuses actions engagées sur le site Natura 2000 en faveur de la préservation de la biodiversité. Une forte mobilisation de notre animatrice aux côtés des acteurs concernés et avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, nous permet de constater une augmentation importante des engagements sur des MAE de niveau fort, mais aussi sur des MAE spécifiques de type baisses en eau et fossés.

Nous retiendrons également des animations proposées permettant d'améliorer la connaissance des milieux et de leurs problématiques pour en assurer une gestion optimisée, citons par exemple les réunions d'information pour la gestion des plantes invasives et des actions de sensibilisation à la laisse de mer.

Notre animatrice a également travaillé, en complément des animations à thème, sur la création ou la mise à jour d'outils pédagogiques spécifiques telles la plaquette destinée aux sportifs, aux espèces protégées, aux invasives. Toujours un même objectif : connaître les milieux pour mieux comprendre et appliquer les réglementations et les bons gestes qui permettent de les protéger dans la durée.

Sa participation aux groupes de travail et d'étude nous permet d'assurer la prise en compte des DOCOB dans les projets d'actions élaborés sur les territoires tels les CTMA, les opérations menées par l'EID, mais aussi le projet de raccordement à terre du futur parc éolien des deux îles.

Enfin elle assure l'ensemble des suivis administratifs liés aux actions engagées et apporte le soutien nécessaire à la rédaction de certains documents exigés par les engagements pris par les exploitants.

Cette année s'est déroulée dans un réel esprit de concertation avec la volonté de chacun des acteurs de contribuer, à la place qu'il occupe dans le dispositif, à sa bonne prise en compte et à son efficacité et je remercie chacune et chacun d'entre eux pour leur implication.

I. ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

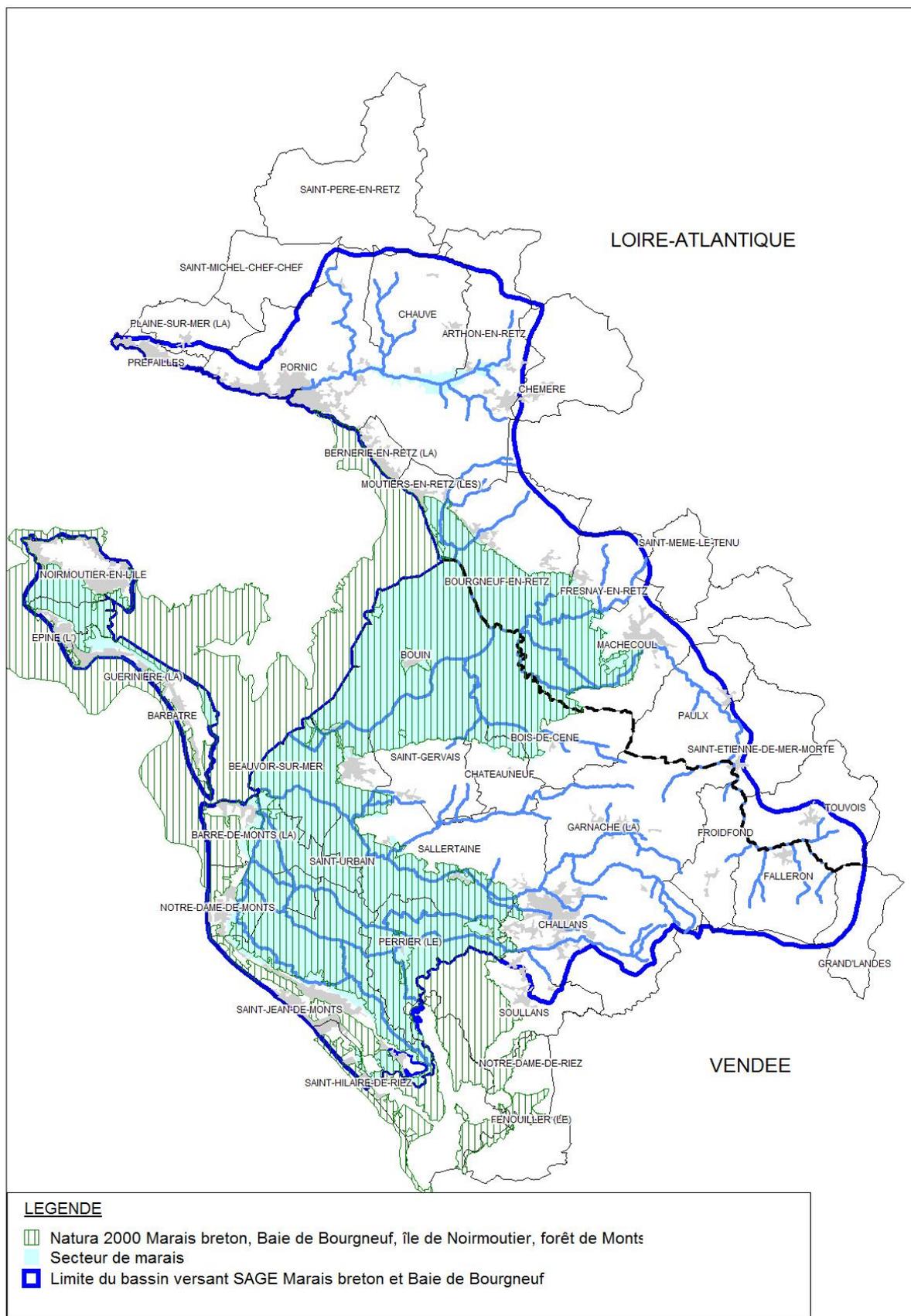
I.1. Mission statutaire

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) a pour objet de regrouper les communes intéressées par :

- Le développement durable et équilibré de la baie de Bourgneuf, de son bassin versant et des territoires proches,
- La gestion intégrée de ce territoire dans le cadre de l'opération pilote de Gestion Intégrée des Zones Côtières de la baie de Bourgneuf.
- La gestion concertée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf et notamment la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf (SAGE),
- L'avenir du Marais Breton et des marais de Haute-Perche et le maintien de l'exploitation extensive des prairies permanentes de marais,
- La préservation des richesses naturelles de ce territoire par l'animation de la gestion du site Natura 2000 et de toutes autres procédures liées à une politique responsable de l'environnement,
- La connaissance de l'eau, des habitats et des espèces faunistiques et floristiques afin de suivre et d'évaluer les actions réalisées sur le territoire : l'Observatoire de l'Eau, des Milieux Naturels et de la Biodiversité,
- La création d'un établissement public chargé de porter la Commission Locale de l'Eau et d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE, de l'Observatoire de l'Eau, des milieux naturels et de la biodiversité, de la gestion du site Natura 2000 et de la gestion intégrée des zones côtières.
- L'association peut participer à toutes études et actions lui permettant d'atteindre ses objectifs et s'intégrer à tout dispositif collectif qui poursuivrait les mêmes buts.
- L'association a pour vocation, au-delà des missions figurant ci-dessus, d'accueillir les étudiants qui, au cours de leur cursus universitaire, souhaitent se perfectionner dans les domaines de l'écologie et du développement durable. Compte tenu de sa spécificité et de ses connaissances, l'association se doit de participer à la formation de ces jeunes. Elle pourra bénéficier de dons publics ou privés pour mener à bien cette mission.

I.2. Périmètre d'intervention de l'ADBVB

L'Association compte 41 communes adhérentes situées en Loire-Atlantique (17) et Vendée (24).



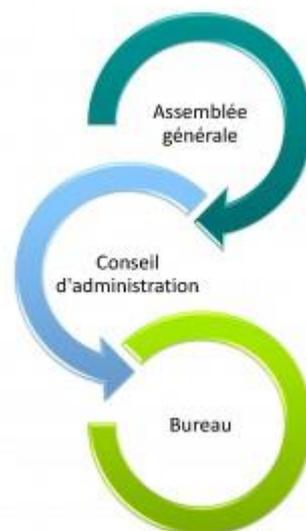
I.3. Organigramme de l'ADBVB

Pour mener à bien ces missions, l'association est organisée en deux pôles : Pôle eau et Pôle biodiversité. Elle compte 5 salariés à temps plein répartis au sein de ces deux pôles.

La direction veille à la bonne exécution des missions décidées par le Président et les assemblées décisionnelles : le bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Elle développe de nouvelles missions.

Ces assemblées se sont réunies 6 fois durant l'année 2014 :

- Deux Assemblées Générales le 3 juillet (élection des membres du Conseil d'Administration) et initialement prévue le 18 décembre et reportée au 12 janvier 2016 ;
- Un Conseil d'Administration le 3 juillet (élection des membres du Bureau) ;
- Deux bureaux les 23 février et 12 novembre 2015.



I.3.1. Membres du Conseil d'Administration élus le 3 juillet 2015

Maires :

- M. Hervé BESSONNET, Maire de Notre-Dame-de-Riez, 85
- Mme Pascale BRIAND, Maire des Moutiers-en-Retz, 44
- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, 44
- M. Dominique CHANTOIN, Maire de L'Epine, 44
- M. Hervé de VILLEPIN, Maire de Saint-Même-le-Tenu, 44
- M. Thierry DUPOUE, Maire de la Bernerie-en-Retz, 44
- M. Jean-Yves GAGNEUX, Maire de Bouin, 85
- Mme Irène GEOFFROY, Maire de Saint-Michel-Chef-Chef, 44
- M. Louis GIBIER, Maire de Barbâtre, 85
- M. Jean GILET, Maire de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, 44
- Mme Marie-France LECULEE, Maire de la Guérinière, 85
- M. Jean-Michel ROUILLE, Maire de Soullans, 85

Présidents de Communautés de Communes :

- M. Jean-Michel BRARD, Président de la Communauté de communes de Pornic, 44
- M. Jean CHARRIER, Président de la Communauté de communes de la région de Machecoul, 44
- M. Christophe CHABOT, Président de la Communauté de communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 85
- M. Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, 85
- M. Robert GUERINEAU, Président de la Communauté de communes du Pays du Gois, 85
- M. Yanick HAURY, Président de la Communauté de communes Sud Estuaire, 44
- M. Bernard MORILLEAU, Président de la Communauté de communes du Cœur du Pays de Retz, 44
- M. Pascal MORINEAU, Président de la Communauté de communes du Pays de Palluau, 85
- M. Claude NAUD, Président de la Communauté de communes Loire-Atlantique Méridionale, 44
- M. André RICOLLEAU, Président de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, 85
- M. Serge RONDEAU, Président de la Communauté de communes du Pays de Challans, 85

Conseillers départementaux :

- Canton de Machecoul (44) : M. Jean CHARRIER et Mme Karine FOUQUET
- Canton de Pornic (44) : M. Patrick GIRARD et Mme Christiane VAN GOETHEM
- Canton de Saint-Brévin-les-Pins (44) : Mme Marie-Christine CURAUDEAU et M. Yannick HAURY
- Canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (44) : M. Stéphan BEAUGE et Mme Karine PAVIZA
- Canton de Challans (85) : Mme Nadia RABEAU et M. Serge RONDEAU
- Canton de Saint-Hilaire-de-Riez (85) : M. Laurent BOUDELIER et Mme Isabelle DURANTEAU
- Canton de Saint-Jean-de-Monts (85) : Mme Martine AURY et M. Noël FAUCHER

Conseillers régionaux :

- Mme Nicole GUERIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire (Challans, 85)

I.3.2. Membres du Bureau élus le 3 juillet 2015

Président :

M. Noël FAUCHER, Président de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier, 85

1^{er} Vice-Président :

M. Jean-Michel BRARD, Président de la Communauté de communes de Pornic, 44

2^{ème} Vice-Président :

M. Robert GUERINEAU, Président de la Communauté de communes du Pays du Gois, 85

3^{ème} Vice-Président :

M. Serge RONDEAU, Président de la Communauté de communes du Pays de Challans, 85

4^{ème} Vice-Président :

M. Patrick GIRARD, Conseiller départemental du canton de Pornic, 44

Secrétaire :

M. Hervé de VILLEPIN, Maire de Saint-Même-le-Tenu, 44

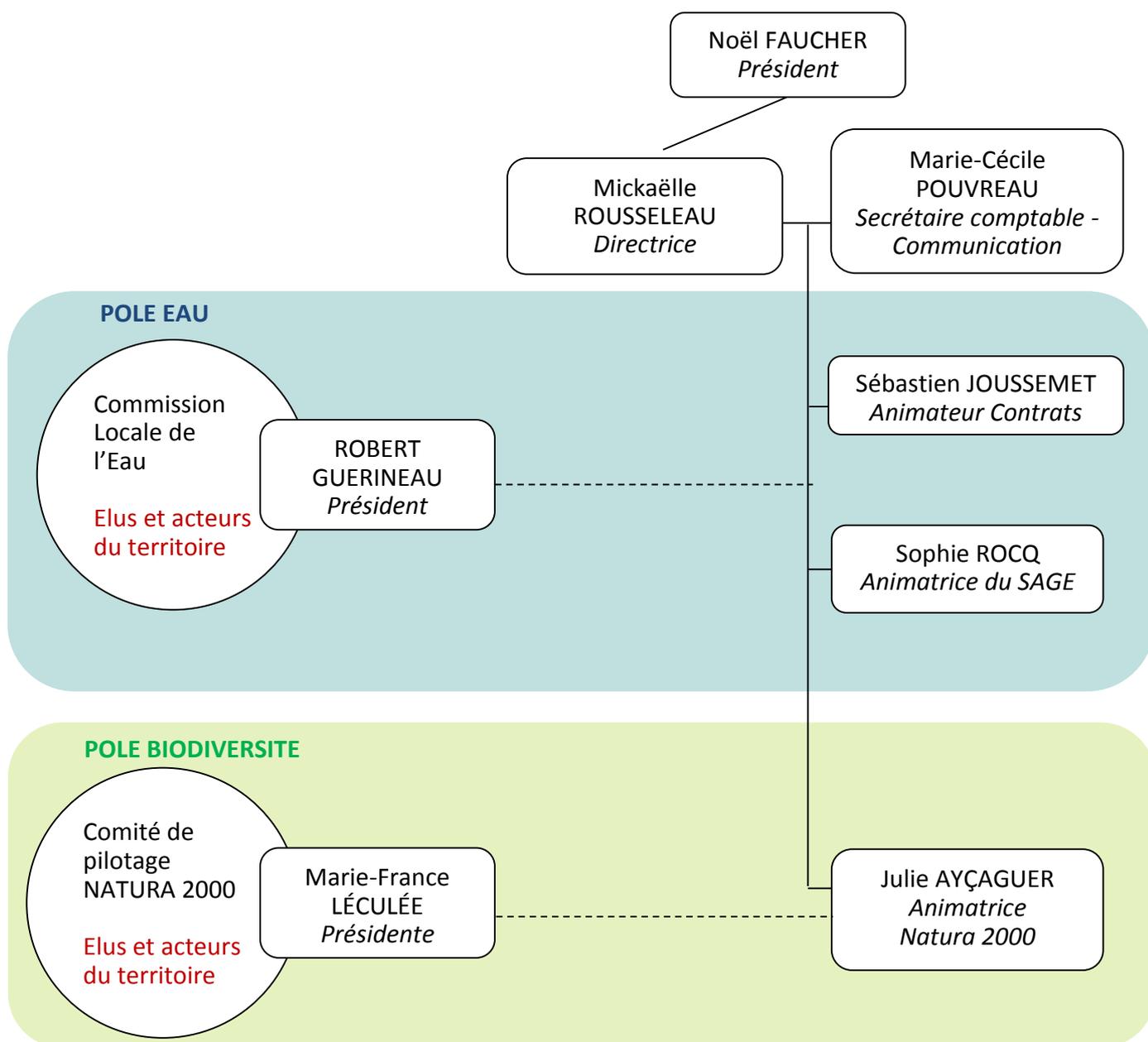
Trésorier :

M. André RICOLLEAU, Président de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, 85

Membres :

- Mme Pascale BRIAND, Maire des Moutiers-en-Retz, 44
- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, 44
- Mme Marie-France LECULEE, Maire de la Guérinière, 85

I.3.3. Organisation opérationnelle



Certains projets nécessitent la création de commissions/comités de pilotage pour lesquels systématiquement un élu référent est désigné. En 2015, les commissions/comités de pilotage suivants ont été réunis.

Commissions/comité de pilotage	Elu(s) référent désigné(s)
Comité de pilotage MAEC Marais breton/Noirmoutier	Marie-France LECULEE
Commission Eaux salées souterraines	Jean-Yves GAGNEUX
Comité de pilotage Etude d'identification des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf	Jacques BOZEC et Jean-Yves GAGNEUX
Comité de pilotage Contrat territorial Baie de Bourgneuf	Claude CAUDAL

II. POLE EAU

II.1. La mission du pôle Eau

La mission du pôle Eau est de définir et de faciliter la mise en œuvre de la politique de l'eau du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Cette politique est basée sur un document de planification : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et facilitée par la mise en place de contrats financiers.



Objectifs fixés

Atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques en 2015 (ou 2021 pour une partie de l'amont du bassin versant, voire 2027 pour la nappe de Machecoul), objectif de la Directive Cadre sur l'Eau.

Résultats attendus

- Organiser une gestion de l'eau consensuelle.
- Convaincre les partenaires des choix de la CLE.
- Gérer durablement la ressource en eau et notamment la ressource en eau potable et en eau salée souterraine.
- Préserver la qualité des différentes ressources en eau du territoire (eaux douces, eaux saumâtres, eaux marines et eau salée souterraine).
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques du marais et du bocage.
- Contribuer au développement équilibré et durable des usages de l'eau et fonctions des milieux aquatiques.
- Suivre et valoriser les actions mises en œuvre.
- Mettre à jour le tableau de bord du SAGE.

Elus	Robert GUERINEAU, Président de la CLE Christophe BOCQUET, Vice-Président de la CLE Claude CAUDAL, élu référent pour le Comité de pilotage du Contrat territorial
Périmètre d'intervention	Marais breton et de la Baie de Bourgneuf 39 communes : 17 en Loire-Atlantique et 22 en Vendée 975 km ²
Document de planification	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Outils contractuels portés par l'ADBVB	Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne Contrat Régional de Bassin Versant avec le Conseil régional des Pays de la Loire
Apport financier sur le territoire	CRBV 2011 – 2013 : aide de 937 639 € (avenant inclus) Contrat Territorial 2008-2013 : aide de 2 561 379 € (avenant inclus) CRBV 2015-2017 : aide de 500 801 €
Moyens humains	Sophie ROCQ (temps plein, animatrice du SAGE et des travaux de la CLE) Sébastien JOUSSEMET (temps plein, animateur des contrats et du suivi de la qualité de l'eau) Mickaëlle ROUSSELEAU (20%, appui technique et coordination) Marie-Cécile POUVREAU (2/3 temps, assistante administrative et communication-sensibilisation)
Dépenses 2015	Animation SAGE et Contrats : 153 252 € Etudes : 51 720 € Suivi de la qualité de l'eau : 55 491 € Communication : 607 €
Ressources financières 2015	Agence de l'eau : 158 735 € (61 %) Conseil Régional des Pays de la Loire : 59 613 k€ (23 %) Conseil Général 85 : 6 100 € (2 %) Conseil Général 44 : 6 100 € (2 %) Communes : 30 522 k€ (12 %)

Prestations d'études engagées en 2015

Intitulé de la commande	Montant engagé en 2015	Nom de l'attributaire
POLE EAU		
Prélèvements et analyses de la qualité de l'eau (marchés à bon de commande sur la période 2014-2015)	Lot : Analyses physico-chimiques, pesticides, bactériologiques, indices biologiques (IBD et IBGN) Montant : 51 860.69 € TTC	Laboratoire de l'Environnement et l'Alimentation de la Vendée 85021 – LA ROCHE SUR YON Co-traitant : Bi-EAU (indice IBD) 49000 - ANGERS
	Lot : Indice biologique poissons (IPR) - 1 600 € TTC	Fédération départementale de la pêche de la Vendée 85016 - LA ROCHE SUR YON
	Lot : Indice biologique poissons (IPR) - 1 600 € TTC	Fédération départementale de la pêche de la Loire-Atlantique 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
Réalisation d'un pré-diagnostic de la vulnérabilité des sites conchylicoles de la baie de Bourgneuf	Montant : 51 720 € TTC Engagé le 18 février 2015	ARTELIA 44 815 – SAINT-HERBLAIN

II.2. Actions marquantes en 2015 du pôle Eau

II.2.1. Animation de la CLE

L'animatrice du SAGE a été chargée d'organiser et animer trois séances plénières et deux réunions du Bureau de la CLE.

En parallèle, elle a conduit une commission Eaux Salées Souterraines en octobre et des groupes de travail sur différents sujets, notamment « la gestion de l'eau et les mares de chasse » en mars et « l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau sur le site de Fort Larron » en juillet.

Au cours de l'année 2015, la CLE a été sollicitée pour rendre un avis sur 5 dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et 2 projets de contrats (le Contrat Régional de Bassin Versant de la baie de Bourgneuf et le contrat de filière maraîchage). Comme cela est prévu dans les règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau ou le Président de la CLE seul peuvent rendre un avis pour le compte de la CLE. En 2015, la CLE a rendu 4 avis en séance plénière, le Président de la CLE a rendu seul un avis sur 2 dossiers et enfin le Bureau de la CLE a rendu 1 avis.

II.2.2. Mise en œuvre et suivi de deux contrats financiers

L'ADBVBB est la structure porteuse de deux contrats financiers : le Contrat Territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV). Les objectifs fixés par ces contrats sont d'atteindre ou de tendre vers le « bon état » ou le « bon potentiel » des milieux et respecter les objectifs du SAGE de 2014.

L'ADBVBB assure le suivi de ces contrats auprès des financeurs et apporte au quotidien une coordination et une cohérence sur le bassin versant, un échange entre les différentes structures et acteurs du territoire ainsi qu'un appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage.

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), outil financier du Conseil Régional des Pays de la Loire

CRBV 2011-2013 en voie de finalisation

Le 8 octobre 2013 un avenant au second CRBV (2011-2013) a été signé entre le Conseil régional des Pays de la Loire, la Commission Locale de l'Eau et l'ADBVBB, structure chef de file des contrats.

Cet avenant a permis de dégager 749 183 € de dépenses éligibles (avec 230 818 € de subventions) et de les orienter vers 8 nouvelles opérations. Ainsi, la subvention attribuée dans le cadre du CRBV 2011-2013 a été diminuée de 12 989 € (montant engagé mais non consommé).

Au-delà d'un appui technique, l'ADBVBB a pour mission de suivre le contrat et d'émettre un avis sur toutes les demandes d'engagement et de paiement, avis basé sur la conformité de la demande au regard du CRBV signé. Fin 2015, 2 études et 7 plans de désherbage sont encore en cours (attente du solde) et dans le cadre de l'avenant un plan de désherbage et une opération de rétablissement de la continuité doivent être prochainement soldés.

Signature d'un troisième CRBV 2015-2017

Considérant que le CRBV 2011-2013 et de son avenant était en voie de finalisation, un nouveau contrat a pu être proposé. L'ADBVBB a centralisé tous les projets répondant aux enjeux du SAGE, et en accord avec la CLE, a proposé un projet qui a été présenté le 3 avril 2015 devant les élus régionaux.

Après intégration des exigences du financeur, le 15 septembre 2015, un **troisième CRBV (2015-2017)** a été signé entre le Conseil régional des Pays de La Loire, la Commission Locale de l'Eau et l'ADBVBB. Il regroupe 24 opérations, 8 maîtres d'ouvrage pour un montant total prévisionnel de 1,4 million d'€ subventionné à hauteur de 35,6% par la région Pays de la Loire.



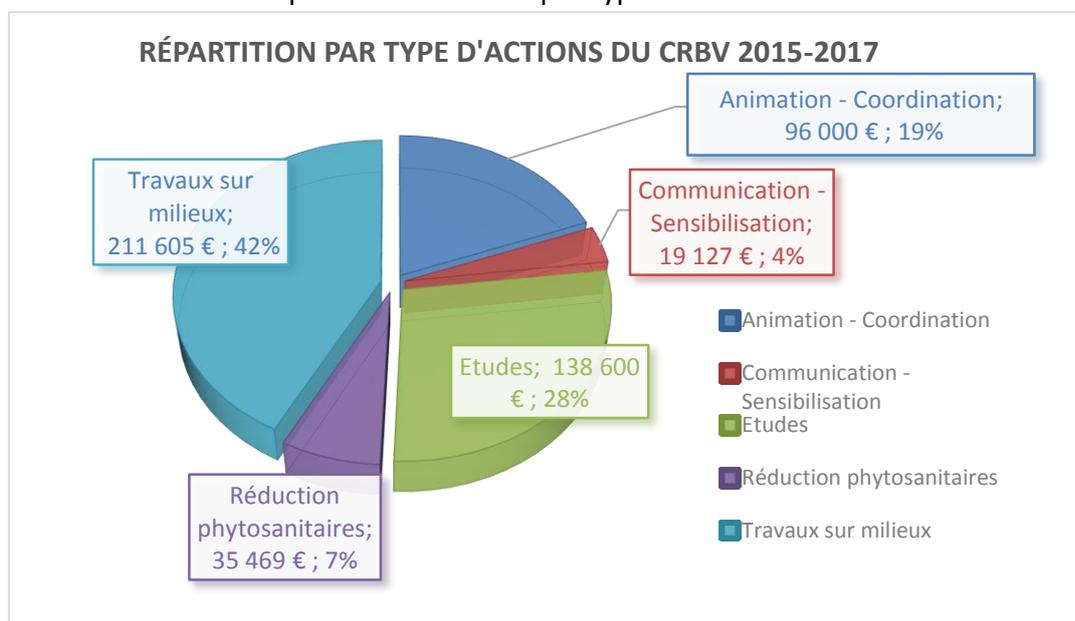
Signature du 3^{ème} CRBV de la Baie de Bourgneuf le 15 septembre 2015

Le tableau page suivante inventorie l'ensemble des actions par bassin versant, le porteur de projet et le montant de l'opération :

Bassin versant et maîtres d'ouvrage	Nombre de projets déposés	Montant prévisionnel	Montant CRBV
Côtier Baie de Bourgneuf	1	4 632 €	2 084 €
Commune de La Plaine sur Mer	1	4 632 €	2 084 €
Haute Perche	6	208 259 €	72 007 €
Communauté de communes de Pornic	4	176 600 €	52 980 €
Commune de Pornic	1	18 000 €	8 100 €
Hirondelle	1	13 659 €	10 927 €
Haute Perche et Marais breton nord	1	30 000 €	9 000 €
ADBVBB	1	30 000 €	9 000 €
L'ensemble du bassin versant de la Baie de Bourgneuf	3	453 000 €	178 800 €
ADBVBB	3	453 000 €	178 800 €
Marais Breton nord	5	438 250 €	149 475 €
Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud Loire	5	438 250 €	149 475 €
Marais Breton nord et Sallertaine	2	42 500 €	12 750 €
FDAAPPMA 44	1	26 500 €	7 950 €
FDAAPPMA 85	1	16 000 €	4 800 €
Noirmoutier	5	174 190 €	60 185 €
Commune de Noirmoutier en l'île	1	56 190 €	25 285 €
Syndicat des trois étiers (Noirmoutier)	1	50 000 €	15 000 €
Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier	3	68 000 €	19 900 €
Sallertaine	1	55 000 €	16 500 €
Commune de Challans	1	55 000 €	16 500 €
Total général	24	1 405 831 €	500 801 €

Dans ce nouveau contrat, plus de 40% des subventions sont dédiées aux travaux, près du 1/3 (28%) aux études. Viennent ensuite des postes budgétairement moins important comme l'animation, la communication, l'achat de matériel pour la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des coûts par type d'actions de ce nouveau contrat.



Le Contrat Territorial, outil financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

L'ADBVBB participe activement à la définition des programmes d'actions via sa présence aux comités techniques et de pilotage, à l'organisation de journées thématiques ou de rencontres sur le terrain. Concrètement, l'animateur travaille en étroite collaboration entre différents maîtres d'ouvrage en charge des programmes d'actions sur leur bassin versant respectif.

Ainsi fin 2015, sont en cours de mise en œuvre ou de préparation des programmes d'actions sur 4 sous-bassins versants. Ainsi en 2016, l'ADBVBB aura pour mission en tant que structure porteuse de consolider tous ces programmes au sein d'un seul Contrat territorial Baie de Bourgneuf.

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques des marais de l'île de Noirmoutier

Arrivé à échéance, le contrat porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier (SMAM) a fait l'objet d'un bilan des actions. Le bilan a été suivi de la rédaction d'un programme d'actions dans le cadre d'un Contrat Territorial Milieu Aquatique. L'ADBVBB a participé aux réunions du comité technique et du comité de pilotage. L'année 2016 sera consacrée à la validation du programme et à l'instruction des documents administratifs.

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Marais breton sud

Le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer (SMMJB) a souhaité que l'ADBVBB soit partie prenante dans l'élaboration du futur CTMA au travers sa participation à « l'équipe projet » de la rédaction du contrat. En 2015, une étude bilan du précédent contrat a été lancée. Elle a été suivie de la rédaction d'un programme d'action dans le cadre du prochain Contrat Territorial Milieu Aquatique. L'année 2016 sera également consacrée à la validation du programme et à l'instruction des documents administratifs.

➤ Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Marais Breton nord et du bassin versant du Falleron

Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire (SAH sud Loire) porte un contrat en cours sur la période 2012-2016. Il sollicite régulièrement l'ADBVBB pour l'ensemble des actions de mise en œuvre de son CTMA et des opérations qui l'accompagnent (entretien individuel exploitants agricoles et riverains, journée de sensibilisation/information élus, accompagnement technique/ingénierie ...)

En 2015, le SAH et l'ADBVBB ont rencontré les élus et certains acteurs locaux (agriculteur, riverains, pêcheurs, ...) des communes de Paulx, St Etienne de Mer Morte et Touvois ainsi que les services de l'Etat. L'objectif était de partager le diagnostic de l'état des cours d'eau (qualité de l'eau et qualité morphologique des cours d'eau) et l'ensemble de solutions envisageables.

➤ Emergence d'un Contrat sur le bassin versant du Canal de Haute-Perche

La communauté de communes de Pornic vient d'acter la prise de compétence GEMAPI en 2016 sur son territoire. Ainsi dans ce cadre, elle a sollicité l'ADBVBB pour la co-organisation d'une journée d'échanges le 3 novembre 2015 sur les enjeux de la gestion du bassin versant de Haute Perche. 41 personnes ont participé à cette journée (agriculteurs, propriétaires, élus, usagers, services de l'Etat). Cette journée a permis de « désamorcer » le conflit latent qui oppose le « gestionnaire » et le monde agricole à propos du règlement d'eau. Elle a permis aussi à chacun de mieux appréhender l'ensemble des enjeux de ce territoire.



Visite de terrain à Pornic, ouvrage du 8 mai, le 3 novembre 2015

A l'issue de cette journée la communauté de communes a lancé un appel d'offre afin d'élaborer en 2016 un programme d'actions sur ce bassin versant.

➤ L'élaboration du contrat « pollutions diffuses »

A la suite d'une longue concertation débutée fin 2013, de la validation du SAGE en mai 2014 et de l'émergence du volet « milieux aquatiques », l'Agence de l'eau a accordé une année supplémentaire à l'ADBVB pour rédiger le Contrat Territorial notamment la partie « pollutions diffuses ».

Pendant l'année 2015, en lien avec la rédaction du contrat « pollutions diffuses », l'étude bactériologique a commencé à apporter ses premiers éclairages sur les sources de pollution et de contamination dans la baie. Elle est actuellement en cours de finalisation. *Voir chapitre II.2.3.*

De même, l'année 2015 a été l'occasion de rencontrer les maraîchers (Fédération des Maraîchers Nantais, le Comité Départemental de Développement Maraîcher, industriels locaux...) . Dans ce cadre, la profession maraîchère a accordé un grand intérêt aux problématiques de la qualité de l'eau superficielle et aux techniques de restauration des milieux aquatiques. Dans ce cadre, la profession maraîchère du val nantais a déposé un contrat de filière auprès de l'Agence de l'eau avec un programme d'actions pour 2016-2020.

Rencontre élus/maraîchers le 30 juin 2015



Parallèlement, l'ADBVB travaille à l'émergence d'un programme d'actions dans la lutte contre les transferts de pollution par ruissellement sur le bassin versant bocager du Falleron.

Ce projet à en plus des aménagements sur le lit majeur du cours d'eau viserait des aménagements parcellaires comme par exemple la création de zones tampons, la plantation de haies bocagères, la création de fossés borgnes..... Un important travail d'animation auprès des agriculteurs notamment doit être envisagé.

Dans le cadre du futur contrat, l'objectif est d'associer l'ensemble des maîtres d'ouvrage mobilisables du territoire afin de faire converger les projets autour d'objectifs partagés d'améliorer la qualité de l'eau.

II.2.3. Etude d'identification et de hiérarchisation des sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf

L'ADBVB a lancé au mois de mars une étude visant à identifier les sources de pollution bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf afin de mettre en œuvre un programme d'actions ciblé permettant de les réduire. Elle a porté sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

D'un montant de 51 720 € TTC, cette étude reprend la méthode décrite dans le guide de l'Agence de l'Eau sur l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole. Elle s'est déroulée en 3 étapes :

1) Etat des lieux : collecte et analyse des données existantes

Les principales données analysées dans cette partie de l'étude concernaient le réseau hydrographique, le relief, l'occupation du sol et les résultats de qualité d'eau et des coquillages durant les 15 dernières années.

Un inventaire des sources de pollution bactériologique potentielles a ensuite été réalisé : assainissement collectif (réseaux d'eau usée et stations d'épuration), assainissement non collectif, élevage, faune sauvage (oiseaux, ragondins) et tourisme (plaisance, camping-cars, centres équestres).



Afin de compléter cet inventaire réalisé à partir de données existantes, un inventaire de terrain a été conduit à proximité des points de suivi des coquillages les plus dégradés, correspondant au classement sanitaire C (Fort Larron, Embarcadère). Ce travail de terrain a permis de mettre en évidence des éléments non connus qui seront à approfondir par la suite.

Enfin, la dernière partie de cet état des lieux a consisté à évaluer l'influence de certaines conditions environnementales sur les résultats de qualité des coquillages : influence de la pluviométrie du jour et des jours précédents, influence du vent, influence du coefficient de marée, influence de la saison, influence des manœuvres d'ouvrages hydrauliques en marais, ... Cette analyse a été faite pour chacun des points de suivi.

Concernant la pluviométrie, aucune influence marquée n'a pu être mise en évidence : les risques de contamination semblent parfois accrus en cas de forte pluie (> 7 mm) mais on peut aussi avoir des contaminations importantes sans précipitations. Pour ce qui est de la saison, la majorité des points connaît des dépassements plus nombreux en période estivale. Concernant les manœuvres de vannes, celles-ci pourraient jouer un rôle en particulier lors de dépassements importants (mais l'analyse est délicate pour les ouvrages manœuvrés souvent : peu de cas « sans manœuvre de vanne »). Aucune influence du vent ni des coefficients de marée n'a été mise en évidence.

2) Estimation des flux de pollution aux exutoires du bassin versant

Afin d'estimer les flux de pollution aux exutoires du bassin versant, des flux bruts de pollution ont été estimés par commune et un coefficient d'abattement leur a été appliqué, en fonction de leur distance à l'exutoire (la durée nécessaire à l'eau pour atteindre l'exutoire implique une mortalité des bactéries). Enfin, ces flux ont été regroupés par sous-bassin versant.

Seules les sources de pollution pour lesquelles des données existent ont pu être prises en compte, à savoir :

- les flux liés aux eaux pluviales urbaines (dépendant de la surface urbanisée),
- les flux liés à l'élevage : pâturage, épandage (dépendant notamment du nombre d'animaux),
- les flux liés à l'assainissement : collectif (dépendant du type de station d'épuration), non collectif (dépendant du nombre et des caractéristiques des installations).

Les flux estimés sont des flux moyens journaliers, avec une distinction période estivale / période hivernale.

Si on compare les sous-bassins versants, compte tenu de la marge d'incertitude, les flux de pollution moyens journaliers sont à peu près semblables. Cependant, si on les rapporte à la surface du sous-bassin versant considéré, les plus petits sont donc proportionnellement plus impactants.

3) Elaboration du programme d'actions

Compte tenu des particularités environnementales de chaque site, il n'était pas possible de faire un programme d'actions global à l'échelle du bassin versant.

Dans un premier temps, l'effort devrait être mis sur les points de suivi des coquillages les plus dégradés, correspondant au classement sanitaire C (Fort Larron, Embarcadère). Un des points qui ressort est le manque d'informations permettant d'évaluer de manière plus sûre l'influence des conditions environnementales sur la qualité des coquillages.

Au moment de la rédaction de ce bilan d'activités, l'étude n'étant pas encore finalisée, il n'est pas possible d'en dire plus. La fin de cette étude est prévue pour début 2016.

II.2.4. Soutien aux acteurs du territoire

Auprès des acteurs du territoire, les animateurs s'attachent à apporter leur expertise et à diffuser la connaissance.

Ainsi, l'Association informe les collectivités sur les nouvelles obligations réglementaires (pesticides, trames verte et bleue...) et appuie les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets (travaux de restauration et d'entretien, gestion de zones humides...). Ainsi, l'équipe d'animation SAGE assiste aux différentes réunions techniques ou comités de pilotage à la demande des maîtres d'ouvrage.

L'Association intervient également pour défendre les intérêts du bassin versant lors des consultations organisées par les services de l'Etat comme par exemple l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

De même, l'équipe d'animation apporte son expérience et un appui technique et/ou administratif aux syndicats ou collectivités en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

II.2.5. Autres actions de la cellule d'animation

Organisation/animation autour de journées thématiques



Devant le constat unanime de la propagation des espèces invasives comme la jussie, la cellule d'animation de l'ADBVB a souhaité bénéficier du retour d'expérience du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) qui a expérimenté le retour de l'eau salée dans une partie des marais de Brière. Cette visite a eu lieu le 16 juillet 2015. L'ensemble des syndicats de gestion des cours d'eau et des marais de la Baie de Bourgneuf concernés par la jussie étaient représentés.

Visite de terrain en Brière le 16 juillet 2015 : retour de l'eau salée pour lutter contre la jussie

Journée de retour d'expérience sur la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités – 24 novembre 2015

L'Association avait déjà organisé une journée de sensibilisation à l'attention des communes sur cette thématique en mai 2011, avec notamment des démonstrations de matériel de désherbage alternatif. Depuis, les communes ont continué à progresser et à s'engager dans des démarches de réduction de l'utilisation des pesticides et il paraissait important d'organiser une rencontre pour partager les expériences.

La matinée a été consacrée aux témoignages de 3 collectivités de bassin versants voisins et du bassin versant de la baie de Bourgneuf, qui ont fait part des actions qu'elles avaient mises en place et de leur ressenti sur l'efficacité de certaines méthodes de désherbage alternatif : Machecoul, Saligny et Brétignolles sur Mer. Cette matinée a aussi été l'occasion de faire un point sur l'évolution de la réglementation concernant les collectivités qui est prévue pour 2017.

L'après-midi quelques visites de terrain se sont déroulées sur la commune de Brétignolles sur Mer : le parc des Morinières géré en gestion différenciée, le nouveau cimetière aménagé pour faciliter le désherbage mécanique, les massifs le long des boulevards réalisés sans bordure et enfin la présentation de quelques outils de désherbage mécanique.



II.2.7. Suivi de la qualité de l'eau de la Baie de Bourgneuf

La mission de l'Observatoire de l'Eau est de mesurer l'impact de la politique de l'eau développée sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Objectifs fixés

Faire de l'Observatoire de la baie de Bourgneuf un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire dans le domaine de l'eau.



Résultats attendus

- Suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin versant.
- Connaissance fine des enjeux du bassin versant au travers du travail de terrain et des échanges avec les scientifiques actifs sur le territoire.
- Mise à disposition de données précises et expliquées aux collectivités et à leurs prestataires.

Créé en 1995, l'Observatoire de l'Eau est un outil indispensable aux acteurs du territoire pour évaluer les actions entreprises, identifier les priorités et le cas échéant justifier les besoins en termes de moyens humains, techniques et financiers.

D'une manière générale, l'ADBVB concentre ses moyens sur le suivi de la qualité de l'eau superficielle. Ce suivi est basé sur :

- La complémentarité avec les suivis des partenaires (Conseils départementaux de la Vendée et de la Loire-Atlantique, DDTM, CREPPEP, AELB, ...),
- Des suivis physico-chimiques et pesticides des bassins versant/masses d'eau avant leur arrivée dans le marais,
- Le suivi bactériologique des étiers avant l'arrivée dans la baie,
- Le suivi biologique de sous bassins versant bocagers.

Ainsi, l'ADBVB centralise l'ensemble des analyses réalisées sur le territoire du SAGE et en fonction des enjeux identifiés dans le SAGE 2014, elle finance des analyses complémentaires.

Les résultats de 2012 à 2014 ont fait l'objet d'un rapport détaillé qui est téléchargeable sur le site de l'Association. Sont analysés des paramètres physico-chimiques, pesticides, biologiques et bactériologiques pour chaque point du réseau.

Les prélèvements et analyses se sont poursuivis en 2015 conformément au cahier des charges, un point supplémentaire a été ajouté sur le cours amont du ruisseau du Taizan et un rapport détaillé sera finalisé et mis en ligne au 1^{er} semestre 2016.

Principaux résultats du suivi de la qualité de l'eau superficielle

Dans la partie bocagère du bassin versant, la qualité de l'eau des eaux de surface est stable et ce malgré l'augmentation des pressions, notamment anthropiques (augmentation démographique, augmentation des activités ou des pratiques agricoles...).

- Les **analyses physico-chimiques** montrent notamment que :
 - Les concentrations en nitrates (NO₃⁻) sont le plus souvent inférieures à 50 mg/l même si quelques points noirs demeurent sur les cours d'eau du Taizan et du Loup Pendu.
 - Les paramètres qui impactent le plus la qualité de l'eau superficielle sont liés à des problèmes de ruissellement sur les terres agricoles et/ou à des rejets organiques. Il s'agit notamment du phosphore total (P), des orthophosphates (PO₄⁻), du taux de Carbone Organique Dissous (COD) voire de la matière organique. Les concentrations peuvent entraîner des phénomènes d'eutrophisation et une chute drastique du taux

d'oxygène notamment lors de l'étiage. Les conséquences s'observent sur les indices biologiques, le plus souvent moyens à mauvais car les espèces les plus sensibles ont disparu.

- Le **suivi des produits phytosanitaires** a été renforcé à partir de 2012, des 3 points existants, 6 supplémentaires sont pris en charge par l'ADBVB et un septième en 2015. Les principales molécules détectées concernent les herbicides génériques du type « glyphosates et métabolites » mais dans certains cas, on retrouve des molécules plus spécifiques notamment là où il n'y avait pas de suivi auparavant. Les suivis confirment la présence de molécules partout où elles sont cherchées. Tous les points sont susceptibles de dépasser les objectifs du SAGE (1µg/l pour la somme des molécules détectées) mais deux d'entre eux présentent systématiquement des quantités élevées : le Taizan et le Loup Pendu.

Des **suivis bactériologiques** ont été réalisés directement dans l'eau à une fréquence 9 chaque année. Pour le moment aucun lien n'a pu être établi entre la qualité de l'eau à la sortie des étiers et d'éventuelles contaminations d'*Escherichia coli* dans les coquillages de la baie. A tour de rôle chaque étier peut présenter des concentrations importantes. Depuis mars 2014 à la demande des élus et des professionnels, un nouveau protocole de suivi a été mis en place en collaboration avec l'Ifremer et l'ARS. Il s'agit de positionner des poches de coquillages dans les étiers salés ou à proximité des sites de production ou de pêche à pied. Lorsqu'une contamination supérieure à 4600 *E. coli* est détectée dans le cadre du REMY et/ou du suivi des sites de pêche à pied, les coquillages sont retirés et leur chair et liquide inter-larvaire sont analysés de manière à identifier les sources de pollution. En 2014, 2 alertes ont été enregistrées dans la zone de Fort Larron à Noirmoutier en l'île et une en 2015.

Dans les marais, depuis 2014, en plus des suivis des Conseils départementaux de Vendée et de Loire-Atlantique, un **nouveau suivi a été mis en place à titre expérimental**. Il s'intègre dans un réseau de suivi des marais rétro littoraux de l'Arc Atlantique en France à la demande de l'Agence de l'Eau et en collaboration avec le Forum des Marais Atlantique, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'université de La Rochelle, l'UNION des MARAIS de Charente-Maritime (UNIMA) et le Conseil Général de la Vendée. Il s'agit d'analyser le phytoplancton dans les étiers afin de mesurer les causes -naturelles ou anthropiques- d'un éventuel enrichissement du milieu. Le point du Dain (pont RD 21 entre Bouin et Bois de Céné à Saint Gervais) est financé par l'ADBVB et 3 autres par le Conseil Général de la Vendée dans le Marais Breton. Les premiers résultats montrent que l'indicateur trophique (l'analyse des phytoplanctons) est celui qu'il convient d'utiliser pour qualifier l'état de fonctionnement du marais. Des résultats plus précis de cette expérimentation sont prévus pour 2017.

Evolution en 2016

En 2016, le suivi se poursuit globalement dans des conditions équivalentes à budget constant, avec un renforcement des suivis et une augmentation du nombre de points.

Les premières phases de bancarisation des données via un logiciel acquis et mis à disposition gratuitement par le Conseil Général de la Vendée seront conduites. Ce partenariat a pour objet la mutualisation des moyens et la valorisation des données.

III. POLE BIODIVERSITE

III.1. La mission du pôle Biodiversité

La mission du pôle Biodiversité est d'allier biodiversité et développement local en mettant en œuvre les Documents d'Objectifs du site Natura 2000.

Objectifs fixés

↳ Préserver les habitats, les espèces et les oiseaux d'intérêt communautaire listés par les Documents d'Objectifs Habitats et Oiseaux en partenariat avec tous les acteurs du site Natura 2000.

- Encourager les pratiques patrimoniales favorables à la biodiversité et les actions de restauration écologique.

- Encourager les activités économiques locales productrices de biodiversité, notamment l'élevage extensif et la saliculture.

Depuis 2003, l'animatrice Natura 2000 réalise :

- L'animation des Mesures Agro-Environnementales (MAE) en partenariat avec les Chambres d'agriculture de la Vendée et de la Loire-Atlantique.
- L'assistance à la signature de la charte et des contrats Natura 2000 puis l'accompagnement des signataires dans leurs projets.
- La mise en œuvre d'autres actions en lien avec le site Natura 2000 sur la pêche à pied de loisir, les espèces invasives, les sportifs littoraux ...
- L'information et la sensibilisation des acteurs locaux et de la population (création de supports de communication, animation de stands...).
- Le suivi des autres projets et programmes du territoire pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 (conseil et expertise technique auprès des services de l'Etat et des maîtres d'ouvrage).
- L'accompagnement des porteurs de projets dans les évaluations des incidences Natura 2000.
- L'animation du Comité de pilotage, d'un comité scientifique et de plusieurs groupes de travail.
- L'accueil de stagiaire.
- L'amélioration des connaissances et le suivi scientifique du site.
- La gestion financière et administrative de l'animation.

Elu	Marie-France LECULEE, Présidente des Comités de Pilotage depuis le 08/12/2014
Périmètre d'intervention	<p>Site Natura 2000 « Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »</p> <p>28 communes</p> <p>55 826 ha</p>  
Outils d'orientation	Document d'Objectifs Habitats et Document d'Objectifs Oiseaux
Outils contractuels financiers	Mesures Agro-Environnementales Contrats Natura 2000 Charte Natura 2000
Apport financier 2015 sur le territoire	<p>TOTAL = 3 325 500 €</p> <p>3 259 000 € : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)</p> <p>32 000 € : Contrats Natura 2000 nettoyage des plages</p> <p>33 500 € : Réalisation des diagnostics pour les MAEC et les contrats Natura 2000</p> <p>1 020 € : Outils de communication</p>
Moyens humains dédiés en 2015	<p>Julie Ayçaguer (temps plein, chargée de mission Natura 2000)</p> <p>Marie-Cécile POUVREAU (1/3 temps, assistance administrative et communication-sensibilisation)</p> <p>CDD à temps plein : 3,5 mois pour campagne MAE 2015</p>
Dépenses 2015	<p>Animation Natura 2000 : 90 527€</p> <p>Etudes et suivis : 36 560 €</p> <p>Outils de communication : 1 161 €</p>
Ressources financières 2015	Etat (Budget DREAL Pays de la Loire) et Europe (Fonds européens FEDER/FEADER) : 128 248 € €

Prestations d'études engagées en 2015 :

Intitulé de la commande	Montant engagé en 2015	Nom de l'attributaire
POLE BIODIVERSITE		
Réalisation de plans de gestion dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales	Convention à bon de commande du 1 ^{er} mars 2015 au 31 janvier 2016 signée sur la base d'un montant maximum de 45 200 € TTC	Ligue pour la Protection des Oiseaux 85000 – LA ROCHE SUR YON
Réalisation de diagnostics écologiques précontrats Natura 2000	Convention à bon de commande du 1 ^{er} mars 2015 au 31 janvier 2016 signée sur la base d'un montant maximum de 4 800 € TTC	Ligue pour la Protection des Oiseaux 85000 – LA ROCHE SUR YON
Suivi des travaux des contrats Natura 2000 et des Mesures Agro-Environnementales	Convention à bon de commande du 1 ^{er} mars 2015 au 31 janvier 2016, signée sur la base d'un montant maximum de 1 600 € TTC	Ligue pour la Protection des Oiseaux 85000 – LA ROCHE SUR YON

III.2. Actions marquantes en 2015 du pôle Biodiversité

Le Comité de pilotage Natura 2000 s'est réuni le 15 décembre 2015 (50 participants). A cette occasion les collectivités ont redésigné l'ADBVB comme structure animatrice des Documents d'Objectifs pour 2 ans.

III.2.1. Nouveau dispositif pour les Mesures Agro-Environnementales (MAEc)

Un nouveau dispositif a remplacé les MAE territoriales : les MAE climatiques. Ce dispositif est porté sur le territoire par l'ADBVB et la Chambre d'Agriculture de la Vendée dont le rôle a été en 2015 d'accompagner la majorité des éleveurs et sauniers (80% des engagés) dans le renouvellement de leurs contrats MAE.

Le bilan en quelques chiffres :

- 2 comités de pilotage animés
- 4 réunions d'information sur les mesures pour les éleveurs (210 participants)
- 2 réunions d'information pour les sauniers (50 participants)
- 235 éleveurs rencontrés individuellement pour vérifier leur éligibilité aux nouveaux critères d'accès et présenter les mesures
- 210 diagnostics terrain réalisés pour 106 éleveurs et 48 sauniers : MAE baisses en eau, fossés, mares, bandes refuges, marais salants.

Les engagements sur des MAE de niveau fort (sans fertilisation) sont en augmentation (71%).

On note également un intérêt croissant pour la MAE maintien des baisses en eau.

De nouvelles demandes concernant la MAE fossés permettent d'atteindre 565 km engagés (+ 100 km en 2015).

Mesure	Surface	% des surfaces engagées	Nombre d'exploitants
Niveau 1 (ferti)	4 218 ha	28%	124
Niveau 2 (0 ferti)	9 091 ha	61%	219
Baisse en eau 10%	518 ha	3%	38
Baisse en eau 20%	1 068 ha	7%	62
Reconversion de cultures	22 ha	0,1%	6
Entretien des fossés	100 km		47
Bandes refuges	20 km		10
Mares	14		4
Sel	228 ha		48

Plusieurs actions du plan de gestion (1h/ha/an) ont nécessité du temps d'animation :

- Vigilance Jussie (107 exploitants) : organisation de 4 demi-journées d'information (salle + terrain) en partenariat avec les syndicats mixtes de marais pour former les exploitants à reconnaître les plantes invasives et pour remonter de données sur les invasives.
- Création d'outils pédagogiques.
- Remontée annuelle de données agronomiques et environnementales : création du document de saisie.
- Suivi des busards : coordination de l'action avec la LPO 85.
- Formations : animation d'un groupe de travail pour monter le catalogue des formations.



Un guide pour la saisie du plan de gestion et une réunion d'information en 44 ont également été réalisés.

L'animatrice, en collaboration avec les Chambres d'agriculture s'est aussi chargée de la partie administrative des MAE : rédaction de la notice de territoire et des cahiers des charges des mesures, rédaction de documents d'accompagnement des exploitants.

3 exploitants agricoles ayant de la Jussie dans les prairies ont été accompagnés pour rendre conforme leur dossier

MAE.

Enfin, l'animatrice Natura 2000 a suivi les curages entrepris dans le cadre de la MAE fossés tertiaires, en partenariat avec les techniciens des syndicats mixtes de marais et a réalisé le suivi informatique de la mesure (saisie sous SIG).

III.2.2. La mise en œuvre des contrats et des chartes Natura 2000

Les contrats

Les contrats Natura 2000 s'adressent à tous les propriétaires ou gestionnaires de terrains en zone Natura 2000 désireux de mener des travaux de restauration écologique.

2015 a été une année blanche pour la signature de nouveaux contrats Natura 2000.

Néanmoins un contrat a été monté avec la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée pour la restauration de la lagune de Bouin pour 26 291 €.

L'animatrice assure le suivi administratif et financier des 2 contrats plage toujours en cours auprès des services de l'Etat (suivi des remboursements, pièces justificatives, ...).

Elle assure également la communication sur les contrats :

- Matinée de sensibilisation du grand public au nettoyage des plages à la Barre de Monts,
- Journée pour les services techniques de la communauté de communes Océan Marais de Monts sur le nettoyage raisonné des plages.

Elle a également conduit un bilan des contrats plage pour les communes de Notre Dame de Monts et Noirmoutier en l'île : bilan biologique et entretiens avec les agents de l'accueil de la mairie et de l'office de tourisme et les services techniques qui ont débouchés sur de nombreuses pistes d'action de sensibilisation.

La charte Natura 2000

En raison de son déremboursement aux communes et de l'hypothèse de la suppression de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, l'outil charte n'a pas été beaucoup promu en 2015 et aucune nouvelle charte n'a été signée.

III.2.3. Les études et projets en cours sur le site Natura 2000

L'animatrice Natura 2000 participe au **suivi de nombreux projets, études et problématiques** sur le territoire pouvant avoir un lien avec les DOCOB et s'assure de la prise en compte de ces derniers : CTMA de Saint Jean de Monts-Beauvoir, projet de reconquête des marais salés par la commune de Bourgneuf en Retz, contrat nature de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, suivi du projet Biotopia, restauration des marais des Perles par le SMAM...

Dans ce cadre une convention d'échange de données et de partenariat a été signée en 2015 avec l'EID Atlantique.

L'animatrice participe également à l'amélioration de la connaissance scientifique et au suivi de problématiques fortes comme celle des plantes invasives : participations aux groupes de travail départementaux et régionaux, visite de terrain pour le suivi de la Crassule de Helms, envoi d'un courrier d'information aux communes sur le Baccharis...



L'animatrice Natura 2000 accompagne également les porteurs de projet dans le cadre des **évaluations des incidences Natura 2000** : la ruée des fadas, plusieurs triathlons, le schéma des structures des exploitations de cultures marines, fibre optique Bourgneuf, les meules bleues...

L'animatrice a également suivi le projet de raccordement des éoliennes en mer et a eu de nombreux échanges avec RTE sur les enjeux environnementaux.

Zoom sur le Dossier RAMSAR

Le 8 décembre 2014 le comité de pilotage Natura 2000 a décidé de monter un dossier de candidature pour que le site Natura 2000 soit inscrit à la convention RAMSAR sur le stricte périmètre du site Natura 2000. Cette modification de périmètre a nécessité une mise à jour du dossier RAMSAR qui datait de 2012 par l'animatrice. Une réponse sur la labélisation devrait être apportée au territoire courant 1^{er} trimestre 2016.

Zoom sur la sensibilisation des sportifs littoraux aux enjeux environnementaux

Dans la continuité du stage et des documents pédagogiques créés pour les sportifs, l'animatrice Natura 2000 a organisé le 7 avril 2015 à Barbâtre une demi-journée d'information pour les moniteurs sportifs en lien avec plusieurs écologues. 16 moniteurs ont répondu présents. Cette demi-journée a été complétée début juin par une sortie observation du Gravelot à collier interrompu (3 participants).

Une **plaquette à destination des pratiquants de sports de nature** a également été diffusée à 2 000 exemplaires via les mairies, les offices de tourisme, les magasins de sport et les écoles de voiles du site Natura 2000. 2 panneaux d'information sur le même sujet sont en cours d'édition.



II.2.4. Des actions de communication pour faire connaître Natura 2000 et sensibiliser à différents enjeux du site

L'animatrice a réalisé plusieurs interventions auprès d'étudiants et du grand public :

- 7 interventions sur le développement durable à travers l'exemple des MAE pour les 5èmes du collège de Machecoul.
- 2 interventions à la MFR de Challans sur l'aquaculture et Natura 2000.
- Une intervention auprès de BTS GPN sur Natura 2000 et les MAE.
- Une intervention auprès de Master I de l'Université d'Angers sur le nettoyage raisonné des plages.
- Une intervention sur la biodiversité des marais salants dans le cadre des journées européennes du patrimoine à Bourgneuf en retz.

Plusieurs outils destinés à promouvoir les bons gestes ou Natura et la biodiversité ont été créés ou mis à jour.

- La **plaquette de sensibilisation aux espèces protégées** à destination des piégeurs de rats a été finalisée et distribuée aux exploitants agricoles lors des entretiens MAE.
- La **plaquette sur les espèces invasives** a été actualisée et rééditée en 10 000 exemplaires puis distribuée lors du comité de pilotage Natura 2000.
- **Les panneaux pêche à pied de loisir** : un partenariat avec l'Agence des Aires Marines Protégées permettra de bénéficier d'un financement pour une quinzaine de panneaux.



*ARTHON EN RETZ, BARBÂTRE, BEAUVOIR SUR MER, BOIS DE
CENÉ, BOUIN, BOURGNEUF EN RETZ, CHALLANS,
CHATEAUNEUF, CHAUVÉ, CHÉMÉRÉ, FALLERON, FRESNAY EN
RETZ, FROIDFOND, GRAND'LANDES, LA BARRE DE MONTS, LA
BERNERIE EN RETZ, LA GARNACHÉ, LA GUÉRINTÈRE, LA
PLAINE SUR MER, L'EPINE, LE FENOULLER, LE PERRIER,
MACHÉCOUL, MOUTIERS EN RETZ, NOIRMOUTIER EN L'ILE,
NOTRE DAME DE MONTS, NOTRE DAME DE RIEZ, PAULX,
PORNIC, PRÉFAILLES, SAINT ETIENNE DE MER MORTE, SAINT
GERVAIS, SAINT HILAIRE DE RIEZ, SAINT JEAN DE MONTS,
SAINT MÊME LE TENU, SAINT MICHEL CHEF CHEF, SAINT PÈRE
EN RETZ, SAINT URBAIN, SALLERTAINNE, SOULLANS, TOUVOIS*

